

Instructions remises aux Chefs de Groupe F.F.I. Août 1994

La Résistance est née d'un ensemble d'initiatives locales. Dans chaque commune, dans chaque canton, dans chaque ville, des hommes révoltés par la trahison de VICHY se sont groupés pour continuer, par tous les moyens, la lutte contre l'ennemi. La résistance passive, le sabotage, la presse clandestine, les tracts furent les premières armes de ces combattants isolés. Coordonner leur action, obtenir des moyens plus efficaces, mener enfin le combat contre l'envahisseur : telle fut, dès le premier jour, la volonté de ces hommes. Cela n'était possible qu'avec l'unité de commandement. L'ambition personnelle qui animait les uns, l'esprit de parti qui agitait les autres, la clandestinité imposée par les persécutions allemandes, tout cela mit longtemps obstacle à la réalisation de cette unité.

Aujourd'hui, cette unité est faite. Il n'y a plus de » mouvements de résistance ». Il y a une armée française qui se bat sur le territoire national, sous le nom de Forces Françaises de l'Intérieur. Placée sous le commandement du Général KOENIG, elle est prise sous la hiérarchie des délégués militaires régionaux, des D.M. sous-régionaux et des chefs départementaux. A l'intérieur du département, on distingue, d'une part, ce que l'on appelle communément les maquis mais qui sont aujourd'hui des corps francs ; d'autre part, les groupes des communes mobilisés depuis l'ordre d'insurrection générale donné le 12 août pour notre région.

Nous faisons partie d'une armée. Mais, si nous avons tous les droits d'une armée en temps de guerre, nous en avons tous les devoirs.

Nous avons le droit de réquisition. Nous avons également le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à notre sécurité et de punir les Français coupables d'intelligence avec l'ennemi.

Mais, nous n'avons ces droits que dans la mesure où nous remplissons parfaitement nos devoirs.

Le premier de tous est l'observance scrupuleuse de la discipline militaire qui fera l'objet d'une instruction spéciale. Par notre ordre, notre discipline, notre correction à l'égard des civils, par la dignité de notre attitude extérieure, nous devons inspirer à tous le respect de l'armée. Nous ne devons recourir à la peine capitale qu'en respectant, dans la mesure du possible, la procédure militaire. Le chef départemental peut, seul, prononcer la sentence de mort. Nous avons en dépôt sacré l'honneur de l'armée française. Quiconque y porterait préjudice par son attitude sera l'objet des sanctions les plus rigoureuses.

Nous constituons une armée. Mais, le caractère même de notre lutte, les conditions de notre combat nous imposent l'abandon de méthodes périmées. Nous ne gagnerons pas notre guerre avec des paperasses, des rapports, des états, en quatre exemplaires.

Tout écrit peut se retourner contre nous. Il faut proscrire, à tout prix, les listes de noms, les fiches de renseignements en clair, les carnets de notes, les cartes annotées.

En outre, tout chef, quel que soit son grade, peut être coupé de ses supérieurs. Il doit être alors capable de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la subsistance de ceux dont il a la charge. Il doit, en outre, trouver, dans le cadre des consignes qu'il a reçues, les objectifs à attaquer, et déterminer les moyens et les conditions de l'attaque. Nous n'avons que trop peu d'armes. Tout chef qui, par insouciance ou négligence, sous prétexte qu'il n'a pas reçu d'ordres, abandonne ses hommes à l'inaction qui finit toujours par des vagabondages, laisse dormir ses armes ou en fait un mauvais usage se rend coupable de ce que la discipline militaire appelle « un abandon de poste ». Sa conduite sera sanctionnée en conséquence.

Notre armée combat dans des conditions très particulières qui nous commandent des méthodes appropriées.

En conséquence :

- 1) la discipline la plus rigoureuse doit régner dans nos groupes francs. Les chefs y veilleront tout spécialement ;
- 2) la prudence la plus méfiante doit contrôler chacun de nos actes. Nous devons suspendre l'ennemi sans nous laisser surprendre.

Nous faisons le plus large appel et la plus grande confiance à l'initiative des chefs de groupe pour assurer la sécurité, la subsistance et l'efficacité les meilleures de leur groupe, dans le cadre des directives fixées par leurs supérieurs.